

ALERTE REGLEMENTAIRE n° 02 – février 2006

Textes réglementaires :

- ✚ Arrêté du 27 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2002 relatif à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0650003A>
Légères modifications au texte initial (échéance, terminologie...)
- ✚ Arrêté du 27 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2002 relatif à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation (rectificatif)
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0650003Z>
Modification de l'arrêté précédent liée à un problème de terminologie.
- ✚ Arrêté du 16 décembre 2005 portant agrément de laboratoires ou d'organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0540481A>
Liste des laboratoires agréés pour certaines analyses AIR.
L'arrêté du 25 juillet 2005 est abrogé.
- ✚ **Décret n° 2006-55 du 17 janvier 2006 relatif à la prévention des risques technologiques et à la sécurité du personnel et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)**
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Visu?cid=760670&indice=1&table=JORF&ligneDeb=1>

Dorénavant, dans les établissements soumis à autorisation au titre des ICPE, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail doit émettre un avis motivé sur le dossier de demande d'autorisation. Cet avis est adressé au préfet par le président du comité.
- ✚ Circulaire du 8 décembre 2005 relative à l'application des arrêtés ministériels du 13 décembre 2004 relatifs aux installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (rubrique 2921) (BOMEDD du 21 février 2006)
<http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/bo/200603/A0030044.htm>
La présente circulaire a pour objectif de préciser les modalités d'application des arrêtés ministériels relatifs aux tours de refroidissement concernées par la rubrique ICPE 2921.
- ✚ LOI n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 – application au droit de l'environnement
<http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/bo/200603/A0030002.htm>
 - Modification du taux de la TGAP déchets : la TGAP passe de 18,29 euros à 36 euros pour les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés non autorisée au titre du titre 1er du livre V du code de l'environnement pour ladite réception
 - Rajout d'un article L. 541-10-2 du code de l'environnement : concernant l'élimination des déchets électroniques et électriques ménagers.

Aucune modification significative dans la loi de finances pour 2006

🚩 Décret n° 2006-216 du 22 février 2006 modifiant l'annexe à l'article R. 151-2 du code de l'environnement relatif à la taxe générale sur les activités polluantes
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0530085D#>
Modification des taux de taxation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement